

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01512

Numéro SIREN : 910 298 355

Nom ou dénomination : exo.expert

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/024902

exo.expert
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Dominique Vincent 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
910 298 355 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 9 JUIN 2023

Les soussignés :

- **Monsieur Timothée CRAIG**
demeurant 1 rue Colonel Chambonnet 69002 LYON,
Titulaire de 210 actions,
- **Monsieur Alan USSEGLIO VIRETTA**,
demeurant 4 rue Dominique Vincent 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR,
Titulaire de 190 actions
- **Madame Jingmin GUAN**
demeurant 4 rue Ornano 69001 LYON,
Titulaire de 170 actions
- **Monsieur Kaloyan VESELINOV**
demeurant 1 rue Marietton 69009 LYON
Titulaire de 230 actions
- La **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE RHÔNE-ALPES AUVERGNE**, dont l'appellation usuelle est « Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse de réassurances mutuelles agricoles », dont le siège social est situé 50 rue de Saint-Cyr - 69009 LYON, représentée par Alain THIVILLIER, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes
Titulaire de 200 actions,

Seuls associés de la société exo.expert,

Ont pris les décisions ci-après, portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

- ❖ **Madame Jingmin GUAN**,
Née le 11 janvier 1994 à Nanjing (CHINE),
De nationalité chinoise,
Demeurant 4 rue Ornano 69001 LYON.

Les associés décident que le Directeur Général exercera ses fonctions en conformité avec les dispositions statutaires et légales.

Les associés décident que Madame Jingmin GUAN ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Les associés décident que conformément aux dispositions statutaires, Madame Jingmin GUAN pourra bénéficier, sur présentation des justificatifs correspondants, du remboursement des frais de représentation et de déplacement exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Madame Jingmin GUAN déclare accepter les fonctions de Directeur Général et indique qu'elle remplit les conditions légales, réglementaires et statutaires pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Le présent procès-verbal est établi sur support électronique par le biais du service DocuSign opéré par la société DOCUSIGN Inc. (www.docusign.fr). Les signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confèrent date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service DocuSign.

<p style="text-align: center;">Timothée CRAIG</p> <p>DocuSigned by:  EF33517E5CBC430...</p>	<p style="text-align: center;">Alan USSEGLIO VIRETTA</p> <p>DocuSigned by:  F502AB648FDB4EA...</p>
<p style="text-align: center;">Jingmin GUAN <i>(Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)</i></p> <p>DocuSigned by:  06A269C3539341D...</p>	<p style="text-align: center;">Kaloyan VESELINOV</p> <p>DocuSigned by:  779F66FB9C96445...</p>
<p style="text-align: center;">GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE Représentée par Alain THIVILLIER</p> <p>DocuSigned by:  B89C87D4D636484...</p>	